



Les Jardins
46200 SAINT-SOZY
Tél / Fax 05 65 32 25 67

E-mail : animenfance@orange.fr

PROTOCOLE DE DE-CONFINEMENT DE LA CRECHE

Recommandations suite au document élaboré par la Direction des Solidarités Départementales en date du 30 avril 2020 et du document ministériel en date du 06 mai 20

Concernant :



L'accueil des parents



L'accueil des enfants



L'accueil du personnel



Les conditions de travail du personnel



L'entretien et l'hygiène des locaux



L'accueil des parents

- Le parent arrive avec son masque, se désinfecte les mains avec le gel hydroalcoolique mis à disposition. Le parent patiente jusqu'à ce que la professionnelle prenne en charge son enfant à la porte d'entrée.
- Les autres parents attendent à l'extérieur selon les distances barrières prévues.
- Aucun parent n'est autorisé à rentrer dans la structure, sauf pour les adaptations (Protocole adapté).
- Aucun cosy ne restera à la crèche.
- Les poignées de portes seront désinfectées.



L'accueil des enfants

- ✓ Une capacité de 10 enfants par groupe ne pourra pas être dépassée. (En respectant notre agrément de 15 enfants).
- ✓ Deux groupes d'enfants, les groupes ne doivent pas se croiser.
- ✓ Toutes les demandes ne pourront pas être satisfaites.
- ✓ Des critères de priorisation sont mis en place :
 - Les professionnels indispensables à la gestion de l'épidémie
 - Enseignants et professionnels des établissements scolaires et des services périscolaires
 - Couples dont au moins un des deux parents ne peut télé-travailler (Présentation d'une attestation de l'employeur)
 - Familles monoparentales.



Les bébés

- L'accueil se fait côté route de l'Occitanie, petit portail gris avec un affichage détaillé de la marche à suivre.
- Une panier au prénom de votre enfant sera à disposition pour déposer et récupérer les effets personnels.
- Les mains des enfants seront lavées à l'arrivée, au départ et fréquemment dans la journée, avant, après les repas...



Les grands

L'accueil se fait côté cour intérieure, affichage détaillé de la marche à suivre. Il attendra à l'entrée de la porte extérieure de la crèche.

- Chaque parent donnera un sac plastique (type sac congélation) contenant les effets personnels de l'enfant.
- Pour les enfants qui avaient l'habitude de prendre le petit déjeuner à la crèche le matin, cela ne sera plus possible.
- Les mains des enfants seront lavées à l'arrivée, au départ et fréquemment dans la journée, avant, après les repas, passage aux toilettes ...



Important :

- Doudou et sucette : un doudou et/ou une sucette qui reste à la crèche, si cela n'est pas possible, doudou et sucette resteront dans le lit ou dans un casier dans la mesure du possible, pour éviter qu'il passe de mains en mains.
 - Tous les jours l'enfant arrivera avec une tenue propre (lavée).
 - Tous les jours, le parent doit prendre la température de son enfant avant de se rendre à la crèche. Si la température est supérieure à 38°C, l'enfant ne pourra être admis.
 - Si durant la journée, l'enfant a une température supérieure à 38°, ou qu'il présente des signes tels que de la toux, des difficultés respiratoires, altération de l'état général, diarrhée, le parent devra venir rapidement chercher son enfant. L'enfant sera isolé en attendant, afin qu'il ne puisse y avoir de contacts avec les autres enfants
- L'enfant pourra à nouveau être admis à la crèche après avis médical.
- Le sac à langer ne sera pas autorisé, le parent doit préparer, quotidiennement des affaires personnelles pour son enfant dans un sac type congélation (tenue, dosettes..) pour les deux groupes.
 - Fournir absolument un thermomètre personnel à l'enfant et un flacon de paracétamol, marqué au nom et prénom de l'enfant.
 - Les transmissions du matin et du soir seront écourtées. Une fiche des transmissions de la journée vous sera donnée le soir.
 - Les promenades extérieures sont limitées et adaptées, les enfants auront accès au jardin.
 - Deux caisses de jeux et jouets seront préparées par jour et par groupe d'enfants (le personnel aura au préalable, préparé deux caisses de jeux, jouets et livres pour chaque jour de la semaine, une par demi-journée.

Nous comptons sur votre bonne foi pour que tout le monde travaille dans une relation de confiance.



L'accueil du personnel

- ✓ L'accueil se fait côté cour intérieure, porte d'entrée hall de l'accueil de loisirs, avec un affichage détaillé de la marche à suivre.
- ✓ Le personnel a à sa disposition du gel hydro alcoolique et une boîte pour mettre ses effets personnels (vêtements, masque, gants...)
- ✓ Une salle à l'étage est réservée à l'habillage et déshabillage, avec un point d'eau.



Les conditions de travail du personnel

Tout le personnel a à sa disposition :

- Des masques
- Du gel hydro alcoolique
- Des gants
- Des tenues de travail (pantalons, veste...)
- Chaussures de travail ou sur chaussures

- ✓ Personnel auprès d'enfants :
 - Le personnel aura une tenue propre tous les jours et portera un masque en tissu.
 - Lavage des mains à l'arrivée, au départ et fréquemment dans la journée.
 - Une équipe stable sur la semaine dans la mesure du possible.
 - Le port des gants est déconseillé, sauf lors des changes de l'enfant si diarrhée.
- ✓ Agent de cuisine :
 - L'agent aura une tenue appropriée à son poste et portera un masque en tissu.
 - Lavages fréquents des mains.
 - Sur-chaussons obligatoires dès la sortie de la cuisine.
 - Interdiction de rentrer dans les pièces de vie des enfants.
- ✓ Agent d'entretien :
 - L'agent aura une tenue appropriée au ménage et portera un masque en tissu.
 - Lavage des mains à l'arrivée et au départ.
 - Port de gants obligatoire
 - Sur-chaussons obligatoires au changement de pièces.
- ✓ Secrétaire et directrices (temps administratif)
 - Bureau personnel

- Port du masque et sur-chaussons si besoin de rentrer dans les pièces de vie des enfants.

Chaque professionnelle sera attentive, pour elle-même et les autres, à l'apparition de tout symptôme.



L'entretien et l'hygiène des locaux

- Aération des locaux dès que possible
- Nettoyage fréquent des poignées de portes et fenêtres
- Nettoyage quotidien des espaces selon le protocole ci-dessous :
 - Balayage à la lingette imprégnée
 - Lavage des sols avec un bandeau (lavé à 60°C) imprégné d'un détergent
 - Rincer à l'eau du réseau
 - Laisser sécher
 - Puis désinfecter les sols à l'aide d'un produit virucide

-Le matériel et les surfaces seront désinfectés avec un produit virucide aux normes 14476 (produit de contact alimentaire).

-Les draps, turbulettes et serviettes de toilette seront changés tous les jours.

-Le linge de table mis au sale systématiquement après chaque repas.

-Tout le linge sale sera mis directement dans un sac poubelle.

-Le linge sera lavé à 60°C

-Le personnel en charge du linge sale devra porter des gants.

-Les poubelles seront vidées deux fois par jour.

-Toutes les poubelles sont mises dans un 2ieme sac poubelle et entreposées dans un endroit prévu avant d'être déposées dans les containers de la ville.

-Désinfection des poubelles tous les jours.

Que faire face à l'apparition de symptômes du Covid-19 ?

Chez l'enfant

- ✓ En cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 à domicile, les parents s'engagent à ne pas confier leurs enfants à la crèche.
- ✓ En cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 pendant un temps d'accueil, les parents sont immédiatement avertis. Dans l'attente de leur arrivée, l'enfant malade est isolé, autant que possible des autres enfants, garantissant une distance minimale d'1 m vis-à-vis de ces derniers.

Les parents contactent le médecin assurant habituellement le suivi médical de leur enfant. En cas d'urgence, par exemple si l'enfant présente des difficultés respiratoires, contacter le 15.

Le retour de l'enfant ne pourra être envisagé qu'après avis du médecin traitant ou du médecin de la plateforme Covid 19.

Le retour de l'enfant ne pourra être envisagé qu'à l'issue d'une période d'au moins 8 jours après le début des symptômes et après au moins 48h sans fièvre (supérieure à 38°).

La disparition de la toux ne constitue pas un bon critère dans la mesure où peut persister une toux irritative au-delà la guérison.

→ Chez un professionnel

Tout professionnel atteint du Covid-19 doit cesser son activité. Cela vaut égale.

Chez un professionnel

Si un professionnel présente des signes évocateurs de Covid-19 pendant son temps de travail, il doit immédiatement s'isoler et rentrer chez lui pour prévenir son médecin traitant. S'il est seul à s'occuper des enfants, il prévient immédiatement la directrice pour être remplacé au plus vite auprès des enfants ou que les parents viennent chercher leurs enfants.

En cas de symptômes graves, par exemple détresse respiratoire, contactez le 15.

Tout professionnel atteint du Covid-19 (cas probable ou cas confirmé) fait l'objet d'un isolement jusqu'à sa guérison.

Le retour au travail du professionnel atteint ne pourra être envisagé qu'à l'issue de l'arrêt de travail. Identification et prise en charge des cas et des personnes contacts le plus rapidement possible, une évaluation des contacts à risque du cas confirmé est réalisée.

→ Chez un proche d'un enfant ou d'un professionnel ayant eu un contact prolongé avec un enfant ou proche atteint du c

L'ensemble des contacts à risque sont placés en quatorzaine (isolement pendant 14 jours après la date du dernier contact avec le cas confirmé). Les contacts, s'ils restent asymptomatiques, sont testés à J7 du dernier contact avec le cas. S'ils deviennent symptomatiques ils sont testés sans délai. Les ARS sont responsables de la coordination du dispositif de contact tracing dès la confirmation d'un cas de COVID 19 accueilli ou travaillant en crèche.

Consignes de nettoyage lorsqu'un cas de Covid-19 est constaté

Lorsqu'un cas de Covid19 a été diagnostiqué chez un enfant accueilli ou un membre du personnel, un nettoyage approfondi est nécessaire pour éliminer le virus de l'environnement avant de pouvoir reprendre l'accueil.

- ✓ Ne pas utiliser un aspirateur pour le nettoyage des sols.
 - ✓ Nettoyer les sols et surfaces avec un bandeau de lavage à usage unique (UU) ou réutilisable (lavable à 60°C) imprégné d'un produit détergent ;
 - ✓ Rincer à l'eau du réseau avec un autre bandeau de lavage à usage unique ou réutilisable
 - ✓ Laisser sécher ;
 - ✓ Puis désinfecter les sols et surfaces avec un produit virucide selon la norme NF 14476 ou, à défaut, à l'eau de javel diluée à 0,5% de chlore actif (1 litre de Javel à 2,6% + 4 litres d'eau froide) avec un bandeau de lavage ou réutilisable.
-
- ✓ Tenue du personnel d'entretien : surblouse à usage unique (possiblement en tissu et lavable à 60°), gants de ménage résistants, lunettes de protection (en cas de risques d'éclaboussures de matières organiques ou chimiques), bottes ou chaussures de travail fermées.
 - ✓ Lavage à 60°C des lingettes et bandeaux réutilisables.
 - ✓ Elimination des lingettes et bandeaux de lavage à usage unique dans un double sac poubelle, à conserver 24 heures dans un espace clos réservé à cet effet avant élimination dans la filière ordures ménagères.

Le 11 mai 2020

L'équipe de professionnelles

Megan VALLERIN co-présidente crèche

Gaëlle EVANGELISTA co-présidente AL